Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 035-213501679-20260618-2026_035-DE

Martigné Ferchaud (35)
La Ville au Naturel

Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 18 juin 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution

L'an deux mille vingt-six, le 18 juin à 20 h, le Conseil Municipal de la ville de MARTIGNÉ-FERCHAUD, légalement convoqué le 11 juin 2026 s'est assemblé en mairie sous la présidence de M. Patrick HENRY, Maire

Présences : Mme Chrystelle BADOUD, Mme Gwendoline BAROCHE CADINOT, M. Sébastien BOUDET, M. Alain BOULDOIRES, M. Jean-Pierre BOURNICHE, Mme Elise BRUEY, M. Hervé BRUEY, Mme Christelle CAILLAULT LEBLOIS, M. Laurent DUCLOS, M. Jean-Michel FARINA, Mme Natacha GELDRON, M. Patrick HENRY, M. Yann LE GALL, M. Arnaud LE LANNOU, M. Alain MALOEUVRE, Mme Stéphanie MALOEUVRE-RASTELLI, Mme Jessica PROVOST, Mme Catherine THOMMEROT.

Absents/excusés : M. Benjamin BOIXIÈRE, M. Yves MARTIN, Mme Chantal MAZURAIS, Mme Elodie REMY, Mme Sandrine USANOS,

Procurations :
M. Benjamin BOIXIÈRE donne procuration à Mme Stéphanie MALOEUVRE-RASTELLI
M. Yves MARTIN donne procuration à M. Patrick HENRY
Mme Chantal MAZURAIS donne procuration à Mme Catherine THOMMEROT
Mme Elodie REMY donne procuration à M. Jean-Michel FARINA

Secrétaire de séance : M. Yann LE GALL

2026/035	**Urbanisme – Lotissement du Bocage – Renouvellement des promesses de ventes/mandats de vente de lots avec l'office notarial et les agences immobilières**

Rapporteur : Patrick HENRY

Par délibération du 18 septembre 2025, le conseil municipal autorisait Monsieur le Maire à renouveler aux réseaux de professionnels de l'immobilier un mandat de vente sur les lots commercialisés dans la ZAC du Bocage (devenu lotissement du Bocage, depuis la clôture de la ZAC actée par délibération n°2025-081 du 18 décembre 2025) au prix de 55 € TTC le m2 pour la période du 18 septembre 2025 au 30 juin 2026.

La réalisation des ventes étant possible par les notaires, par délibération du 17 novembre 2022, le conseil municipal autorisait Monsieur le Maire à étendre l'autorisation de signature avec l'office notarial PIED-LE POUPON, de Martigné Ferchaud/Retiers.

A ce jour, 18 lots ont été vendus, et il reste 11 lots en cours de commercialisation.

Il est proposé de renouveler ces promesses de vente/mandats de vente sur les lots commercialisés dans le lotissement du Bocage au prix de 55 € TTC le m2 jusqu'au 30 juin 2027.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 035-213501679-20260618-2026_035-DE

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

22 voix pour,
0 abstentions,
0 voix contre

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec l'office notarial PIED/LE POUPON de Martigné Ferchaud/Retiers toute promesse de vente sur les lots commercialisés dans le lotissement du Bocage au prix de 55 euros TTC le m2 jusqu'au 30 juin 2027,

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant légal à renouveler aux réseaux de professionnels de l'immobilier un mandat de vente sur les lots commercialisés dans le lotissement du Bocage au prix de 55 euros TTC le m2 jusqu'au 30 juin 2027,

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ces promesses de vente et mandats de vente,

- **Autorise** la signature des actes de vente avec les agences immobilières et l'office notarial PIED/LE POUPON de Martigné-Ferchaud/Retiers par le Maire ou son représentant.,

Pour extrait conforme, le 22 juin 2026

Le secrétaire de séance,
Yann LE GALL

Le Maire,
Patrick HENRY